

Délibération n°
2023.019

Séance du 30/03/2023
N° ordre : 03



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 16
- Excusés : 11
- Votants : 20
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR 20 voix
CONTRE 0 voix
ABSTENTION 0 voix

OBJET :

COMMUNE

Affectation du
résultat du compte
administratif 2022

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 07/04/2023

Date de télétransmission
en préfecture : 07/04/2023

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente mars deux mil vingt-trois à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Madame Dominique BORDEROLLE, 1^{ère} adjointe au Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2023

PRESENTS : Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Alain LAPACHERIE, Alain ISELIN (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Thierry DUPONT, Evelyne ROULEAU, Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Martine JUGIE), Elisabeth GODIN-SAULIERE (pouvoir donné à Denis LOUBRIAT), Brigitte NIRONI, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. LAPACHERIE Alain, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C=A+B	2 219 253,21
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (4 565 549,33 - 3 993 620,27)	571 929,06
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	1 647 324,15

Solde d'exécution de la section d'investissement F=D+E	-152 969,79
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes-Dépenses (1 355 098,47 - 1 665 886,70)	-310 788,23
Résultat antérieur reporté déficitaire (E=IR 001)	157 818,44
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G):Recettes-Dépenses (396 974,00 – 632 916,72)	-235 942,72

Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	-388 912,51
---	--------------------

**Délibération n°
2023.019**

Séance du 30/03/2023
N° ordre : 03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

Suite n° 1

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	388 912,51
Affectation complémentaire « en réserves » (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	1 830 340,70

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 30 mars 2023,

La 1^{ère} adjointe au Maire,




Dominique BORDÉROLLE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 07/04/2023

Date de télétransmission
en préfecture : 07/04/2023

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20230330-DL2023_19-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023